

L'HUMANITÉ

POLITIQUE CULTURELLE

Le désengagement de l'État

MAGALI JAUFFRET

LUNDI, 20 JUILLET, 2015



Xavier POPY/REA

L'éviction de son directeur met en lumière l'irresponsabilité du ministère de la Culture, qui menace les écoles d'art.

Le 3 juillet, le conseil d'administration de l'École supérieure des beaux-arts de Paris est annulé. À la place, son directeur, Nicolas Bourriaud, est convoqué chez la ministre de la Culture. Il lui est signifié, en présence du directeur général de la création artistique, qu'il est viré. Le 7 juillet, un appel à candidature et à projet, visant à recruter un nouveau directeur, est publié. Il sera clôturé le 21 juillet.

Les postulants à ce concours improvisé ont deux semaines pour construire un projet dans le catimini de l'été. Ce n'est pas sérieux ! Comment pareils délais peuvent être propices à recueillir des candidatures nombreuses et de qualité ? L'oiseau rare, capable de réfléchir si vite dans la torpeur de l'été, doit pourtant satisfaire aux critères d'un sacré cahier des charges ! Il devra en effet « mettre en place une gouvernance plus collaborative, imaginer des dispositifs permettant une plus grande diversité sociale des étudiants, maintenir le rayonnement international de l'établissement, intensifier la collaboration avec les autres écoles d'art françaises et faire converger le patrimoine de l'école avec la création contemporaine ».

Des durées de mandat qui dépendent du bon vouloir du ministre

L'Association nationale des écoles d'art (Andéa) s'indigne immédiatement de cette décision « scandaleuse, inique, irresponsable ». Elle dénonce l'absence de concertation au sein du conseil d'administration de l'école et l'incohérence politique du ministère, qui « vient contredire et mettre en péril l'action menée par la Direction générale de la création artistique du ministère auprès des écoles supérieures d'art, au moment où celle-ci (...) cherche à améliorer et à garantir la qualité des procédures de recrutement et de nomination des directeurs ».

Le président de l'association, Emmanuel Tibloux, directeur des Beaux-Arts de Lyon, s'insurge contre cette décision « parfaitement irresponsable » et s'interroge sur la légalité de la brutale interruption, sans préavis et sans concertation, d'un mandat en cours. Il s'aperçoit alors qu'en vertu d'un décret de 1984, la durée du mandat des directeurs d'écoles sous tutelle du ministère dépend de la confiance accordée ou pas par le ministre ! Il réclame donc la modernisation urgente des statuts de ces écoles.

Bien que les ateliers soient désertés, les étudiants expriment d'abord, via une pétition, leur « consternation face à la méthode employée (...) », qui, affirment-ils, « nous laisse le sentiment d'être pris pour des cons ». Lors d'une entrevue au ministère, ils exigent de participer, avec les autres acteurs de l'école, à la réécriture des décrets qui la régissent...

En attendant, l'incompréhension, la suspicion qui surgissent, désormais, lorsque le politique faillit en procédant, en toute opacité, à des limogeages ou à des nominations choquants ne se dissipent pas. L'artiste Dominique Gonzalez-Foerster, embauchée comme professeur, n'est plus sûre de vouloir rester. Le comité professionnel des galeries d'art juge que « l'ensemble des acteurs du monde de l'art est pénalisé par ce limogeage ». Nicolas Bourriaud surfe sur ce trouble. Il met à son crédit la nomination du Camerounais Pascale-Marthine Tayou comme premier chef d'atelier, la mise à disposition à des étudiants en difficulté de logements sociaux, le lancement d'une formation commune avec la plus prestigieuse école d'art de Tokyo, de programmes postdiplômes avec Pékin, Buenos Aires, La Havane, l'inaliénabilité des collections depuis qu'elles sont labellisées « Musée de France »...

Un jeu de dominos avec victimes collatérales ?

Le bilan de Nicolas Bourriaud, cinquante ans, historien de l'art, essayiste, cofondateur du Palais de Tokyo, commissaire à la Tate Britain, ex-chef de l'inspection de la création artistique au ministère de la Culture, justifie-t-il son éviction ? Le ministère veut-il sa tête ? Est-il la victime collatérale d'un jeu de dominos initié par Manuel Valls poussant la candidature à la Villa Médicis, qu'elle voudrait tant diriger, de l'ex-administratrice de la Comédie-Française Murielle Mayette, épouse de son ami Gérard Holtz ?

Nommé par Nicolas Sarkozy en 2011, confirmé en 2012 par François Hollande contre l'avis d'Aurélie Filippetti, qui lui reproche, comme Fleur Pellerin, de sacrifier l'intérêt de l'école à ses goûts et projets personnels, Nicolas Bourriaud a fait face, par deux fois en 2014, à la fronde des étudiants, qui contestaient la privatisation du bâtiment dans le cadre d'un défilé Ralph Lauren et d'un festival de galeristes. « Notre école, proclamaient les élèves, est publique. Elle n'est pas un centre d'art, une marque, un marché, une salle des fêtes. » Marc Pataut, artiste et professeur, a peut-être raison lorsqu'il dit que Nicolas Bourriaud est « un ayant-droit du fait du prince avant que de s'en retrouver la victime ». Après, c'est une question de dosage. Jusqu'où peut aller la colonisation du luxe lorsque le budget de l'école se retrouve amputé, en 2012, de 800 000 euros ? Le problème est là, dans le désengagement de l'État, du ministère, qui n'est plus en état de subvenir aux besoins, d'exercer sa tutelle, son contrôle, qui n'a donc plus légitimité à nommer et à limoger...